



Nations Unies

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-neuvième session
(8 juin-2 juillet 2009)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 16**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 16

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-neuvième session
(8 juin-2 juillet 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1
A. Ordre du jour	1
B. Élection du Bureau	1
C. Participation	2
D. Documentation	3
E. Adoption du rapport du Comité	3
II. Questions relatives au programme	4
A. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011	4
B. Évaluation	10
1. Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale	10
2. Évaluation de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique	12
3. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation approfondie des affaires politiques	14
4. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation thématique de la gestion des réseaux de savoir aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	15
5. Évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques	16
6. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies	18
III. Questions de coordination	21
A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09	21
B. Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	25

IV.	Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat	28
V.	Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité	30
Annexes		
I.	Ordre du jour de la quarante-neuvième session du Comité	32
II.	Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-neuvième session	33

Chapitre I

Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 avril 2009 et sa session de fond du 8 juin au 1^{er} juillet 2009. Il a tenu au total 11 séances et plusieurs consultations officieuses.

A. Ordre du jour

2. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'ordre du jour de la quarante-neuvième session, adopté par le Comité à sa session d'organisation.

Sélection des rapports du Corps commun d'inspection

3. À la 1^{re} séance, le 30 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat (E/AC.51/2009/L.2) l'informant qu'il n'y avait pas de rapport du Corps commun d'inspection à lui présenter à sa session d'organisation.

4. À sa 2^e séance, le 8 juin, le Comité a été informé que, conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, des rapports du Corps commun d'inspection seraient disponibles pour examen à la quarante-neuvième session.

Programme de travail

5. À sa 2^e séance, le 8 juin, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat relative à l'état de la documentation (E/AC.51/2009/L.1/Rev.1) dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité pour examen.

6. Également à sa 2^e séance, le Comité était saisi d'un document informel contenant un projet de programme de travail provisoire pour sa quarante-neuvième session. Le Comité a approuvé ce projet pour les deux premières semaines de sa session, étant entendu que le Bureau y apporterait si nécessaire des ajustements au cours de la session.

B. Élection du Bureau

7. À la 1^{re} séance, le 30 avril, Hendrik Ockert van der Westhuizen (Afrique du Sud) a été élu par acclamation Président de la quarante-neuvième session.

8. Également lors de sa 1^{re} séance, le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau de la quarante-neuvième session : Vice-Présidents : Igor Krasnov (Biélorussie) et Stefania Rosini (Italie); Rapporteur : Javad Safaei (République islamique d'Iran).

9. À sa 2^e séance, le 8 juin, le Comité a élu par acclamation Samer S. Alouan Kanafani (République bolivarienne du Venezuela) Vice-Président de sa quarante-neuvième session.

10. Les membres du Bureau du Comité pour la quarante-neuvième session sont :

Président :

Hendrik Ockert van der Westhuizen (Afrique du Sud)

Vice-Présidents :

Igor Krasnov (Biélarus)

Stefania Rosini (Italie)

Samer S. Alouan Kanafani (République bolivarienne du Venezuela)

Rapporteur :

Javad Safaei (République islamique d'Iran)

C. Participation

11. Les États Membres suivants de l'ONU étaient représentés au Comité :

Afrique du Sud	Israël
Argentine	Italie
Arménie	Jamahiriya arabe libyenne
Bangladesh	Jamaïque
Biélarus	Kazakhstan
Brésil	Kenya
Chine	Niger
Comores	Nigéria
Cuba	Pakistan
Espagne	République centrafricaine
Fédération de Russie	République de Corée
France	Ukraine
Guinée	Uruguay
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Inde	Zimbabwe
Iran (République islamique d'Iran)	

12. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par un observateur :

Algérie	Maroc
Allemagne	Mexique
Autriche	Namibie
Bénin	République arabe syrienne
Botswana	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cameroun	Sénégal
Colombie	Singapour
Croatie	Slovaquie
États-Unis d'Amérique	Suisse
Japon	
Lettonie	

13. Les fonds et programmes suivants étaient représentés :

Fonds des Nations Unies pour la population

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Programme alimentaire mondial

14. Le Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne; le Contrôleur; le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique; le Directeur du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU étaient également présents.

D. Documentation

15. La liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-neuvième session figure à l'annexe II.

E. Adoption du rapport du Comité

16. À la 11^e séance, le 1^{er} juillet, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité (E/AC.51/2009/L.4 et Add.1 à 10).

17. Avant l'adoption du projet de rapport, le Secrétaire de la Commission a modifié oralement l'additif 6 du projet de rapport (E/AC51/2009/L.4/Add.6).

18. Le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (E/AC.51/2009/L.4 et Add.1 à 10), tel qu'il avait été modifié oralement.

19. À la même séance, le Comité a décidé de charger le Président de sa quarante-neuvième session de porter à l'attention de l'Assemblée générale la question de la redistribution, entre les années où le budget est adopté et les années où il n'est pas présenté au budget, des huit semaines prévues pour la tenue de ses sessions pendant un exercice biennal donné.

20. Avant la clôture de la session, les représentants du Nigéria, de l'Italie, de l'Argentine, de la Chine, de la Jamaïque, du Bélarus et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations.

Chapitre II

Questions relatives au programme

A. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

21. À sa 9^e séance, le 16 juin, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/73 et Corr.1) et le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/74). Le Comité était également saisi du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1) et des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28C) et A/64/6 (Sect. 29)].

22. Des représentants du Secrétaire général ont présenté les rapports récapitulatifs et répondu aux questions soulevées par le Comité au cours de l'examen des rapports.

Examen de la question

23. On a estimé que si certaines des modifications qu'il est proposé d'apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 étaient minimales, d'autres étaient en revanche importantes. On a demandé des éclaircissements sur les raisons de ces modifications, étant donné que les objectifs visés restaient pratiquement inchangés. On a également demandé pourquoi le texte explicatif, c'est-à-dire les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, contenu dans certains fascicules du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 était différent de celui qu'on trouvait dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011, qui avait été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/224.

24. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) du programme 24 du cadre stratégique, on s'est rangé à l'idée qu'il était possible d'obtenir de meilleurs résultats du personnel et de faire en sorte que l'Organisation fonctionne de façon plus efficace en appliquant avec souplesse les politiques relatives aux ressources humaines, en veillant au perfectionnement du personnel et en mettant en œuvre la nouvelle politique de gestion des ressources humaines énoncée dans la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. On s'est prononcé en faveur du nouveau système d'administration de la justice qui avait été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/253 et auquel on attachait beaucoup d'importance. On a estimé que les deux résolutions susmentionnées devraient figurer dans la liste des textes portant autorisation des activités menées au titre du sous-programme 3.

25. On a souligné que l'équilibre entre les sexes et la répartition géographique étaient des questions importantes et que les mesures prises en conséquence devraient cadrer avec le paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. On a estimé qu'au lieu de faire appel à des prestataires et consultants externes, il

faudrait s'efforcer de recruter des candidats mieux qualifiés et de constituer un corps de fonctionnaires plus compétents.

26. On a estimé que la nouvelle composante Systèmes d'information concernant les ressources humaines (Gestion des ressources humaines) du projet de budget-programme pour 2010-2011 devrait jouer un rôle actif dans la gestion au chapitre 28C des ressources humaines et faciliter l'exécution des programmes.

27. En ce qui concerne le sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et le sous-programme 6 (Services informatiques) de la section E (Bureau des technologies de l'information et des communications) du programme 24 du cadre stratégique pour 2010-2011 (voir A/64/74), d'aucuns ont jugé que la création du Bureau des technologies de l'information et des communications au titre d'un chapitre distinct du budget susciterait une nouvelle dynamique informatique qui aiderait l'Organisation à s'acquitter de ses mandats. On a également estimé que les nouvelles réalisations escomptées et les nouveaux indicateurs de succès correspondant au sous-programme 5 devaient être davantage précisés.

28. On a constaté avec préoccupation que le site Web de l'ONU n'était pas toujours accessible aux États Membres et préconisé d'en améliorer l'accès.

Conclusions et recommandations

29. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, telles que décrites dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général (A/64/73 et Corr.1), sous réserve des changements ci-après :**

Programme 24 Services de gestion et d'appui

Section A Siège

Sous-programme 3 Gestion des ressources humaines

Composante 2 : Planification stratégique et affectations (précédemment dénommée Recrutement et affectations)

Réalisations escomptées

Lire la réalisation escomptée existante b) en tant qu'indicateur de succès a) v) libellé comme suit :

« a) v) Augmentation du nombre de jeunes administrateurs recrutés grâce à des campagnes de recrutement plus dynamiques et plus ambitieuses pour l'ensemble du Secrétariat ».

Renommer les réalisations escomptées c) et d) en tant que réalisations escomptées b) et c).

Indicateurs de succès

Lire l'indicateur de succès b) existant en tant qu'indicateur a) vi) libellé comme suit :

« a) vi) Augmentation du nombre de personnes recrutées parmi les candidats qualifiés retenus à l'issue de concours nationaux au Secrétariat ».

Renommer les indicateurs de succès c) i), c) ii) et d) en tant qu'indicateurs de succès b) i), b) ii) et c).

Stratégie

À la deuxième phrase, supprimer les mots « ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Investir dans le capital humain" (A/61/255 et Add.1 et Add.1/Corr.1), et ».

Section E

Bureau des technologies de l'information et des communications

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées

Lire l'énoncé de la réalisation escomptée a) comme suit :

« a) Amélioration de l'examen de toutes les initiatives et opérations entreprises par le Secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et des communications, conformément aux dispositions de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale ».

Au début de l'énoncé de la réalisation escomptée b), ajouter les mots « Planification et » avant « élaboration ».

Indicateurs de succès

Lire l'énoncé de l'indicateur de succès a) comme suit :

« a) Augmentation du nombre des initiatives et opérations informatiques qui sont examinées ».

Dans l'énoncé de l'indicateur b), remplacer les mots « de nouveaux services » par « d'applications et de services et d'infrastructures plus développées », et renommer l'indicateur b) en tant qu'indicateur b) i).

Ajouter un nouvel indicateur b) ii) libellé comme suit :

« b) ii) Augmentation du nombre d'applications utilisées à l'échelle de l'Organisation ».

Ajouter un nouvel indicateur b) iii) libellé comme suit :

« b) iii) Augmentation du nombre de systèmes regroupés dans des pôles informatiques ».

**Sous-programme 6
Services informatiques**

Réalisations escomptées

Lire l'énoncé de la réalisation escomptée b) comme suit :

« b) Élaboration et mise en service d'un répertoire général de services en vue d'améliorer les services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications et autres groupes informatiques aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation ».

Lire l'énoncé de la réalisation escomptée c) comme suit :

« c) Harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b), insérer le mot « standard » avant le mot « voulu ».

Lire l'énoncé de l'indicateur de succès c) ii) comme suit :

« c) ii) Augmentation du nombre de projets de gestion des connaissances, de gestion des ressources et de gestion de l'infrastructure qui sont mis au point et exécutés ».

Textes adoptés par les organes délibérants

**Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines**

Dans la rubrique « Résolutions de l'Assemblée générale », ajouter les résolutions ci-après : 63/250, Gestion des ressources humaines; 63/253, Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies; et 63/271, Modifications apportées au Statut du personnel.

30. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, telles que décrites dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général (A/64/74), sous réserve des changements ci-après :

**Programme 24
Services de gestion et d'appui**

**Section A
Siège**

**Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines**

**Composante 2 : Planification stratégique et affectations
(précédemment dénommée Recrutement et affectations)**

Indicateurs de succès

Lire l'énoncé de l'indicateur de succès a) v) comme suit :

« a) v) Augmentation du nombre de personnes recrutées parmi les candidats qualifiés retenus à l'issue de concours nationaux dans l'ensemble du Secrétariat ».

Stratégie

À la deuxième phrase, supprimer les mots « ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Investir dans le capital humain" (A/61/255 et Add.1 et Add.1/Corr.1), et ».

Section E

Bureau des technologies de l'information et des communications

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées

Lire l'énoncé de la réalisation escomptée a) comme suit :

« a) Amélioration de l'examen de toutes les initiatives et opérations entreprises par le Secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et des communications, conformément aux dispositions de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale ».

Au début de l'énoncé de la réalisation escomptée b), insérer les mots « Planification et » avant le mot « élaboration ».

Indicateurs de succès

Lire l'énoncé de l'indicateur de succès a) comme suit :

« a) Augmentation du nombre des initiatives et opérations informatiques qui sont examinées ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b), remplacer les mots « de nouveaux services » par les mots « d'applications, de services et d'infrastructures » et renuméroter l'indicateur b) en tant qu'indicateur b) i).

Ajouter un nouvel indicateur b) ii) libellé comme suit :

« b) ii) Augmentation du nombre d'applications utilisées à l'échelle de l'Organisation ».

Ajouter un nouvel indicateur b) iii) libellé comme suit :

« b) iii) Augmentation du nombre de systèmes regroupés dans des pôles informatiques ».

**Sous-programme 6
Services informatiques**

Réalisations escomptées

Lire l'énoncé de la réalisation escomptée b) comme suit :

« b) Élaboration et mise en service d'un répertoire général de services en vue d'améliorer les services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications et autres groupes informatiques aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation ».

Lire l'énoncé de la réalisation escomptée c) comme suit :

« c) Harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur b), insérer le mot « standard » avant le mot « voulu ».

Lire l'énoncé de l'indicateur de succès c) ii) comme suit :

« c) ii) Augmentation du nombre de projets de gestion des connaissances, de gestion des ressources et de gestion de l'infrastructure qui sont mis au point et exécutés ».

Textes adoptés par les organes délibérants

**Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines**

Dans la rubrique « Résolutions de l'Assemblée générale », ajouter les résolutions ci-après : 63/250, Gestion des ressources humaines; 63/253, Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies; et 63/271, Modifications apportées au Statut du personnel.

31. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale d'examiner plus avant le cadre logique du Bureau des technologies de l'information et des communications décrit dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 pour le rendre davantage conforme aux dispositions de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale.

32. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner le cadre logique du progiciel de gestion intégré décrit dans certains chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

33. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre logique du sous-programme 6 de la section E (Bureau des technologies de l'information et des communications) du programme 24 (Services de gestion et d'appui), que le Comité a modifié, soit également appliqué à la section B (Office des Nations Unies à Genève), à la section C (Office des Nations Unies à Vienne) et à la section D (Office des Nations Unies à Nairobi) du programme 24, selon qu'il conviendra.

B. Évaluation

1. Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

34. À sa 3^e séance, le 9 juin, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale » (A/64/63).

35. Le fonctionnaire responsable du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport et des représentants du Bureau ont répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

36. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport, notant que l'évaluation était une fonction importante et indispensable pour l'Organisation. L'évaluation contribuait pour beaucoup à une prise de décisions mesurée et opportune; renforçait la conception et l'exécution des programmes, et favorisait la transparence et la bonne application des règles. Elle permettait aux États Membres d'effectuer un examen systématique des résultats des programmes. L'insuffisance des capacités qui persistait, malgré l'augmentation des crédits budgétaires, suscitait des préoccupations; néanmoins, certaines améliorations récentes de la fonction évaluation ont été constatées et louées.

37. Les délégations ont posé des questions ayant trait à plusieurs grands domaines. S'agissant de sa capacité de planifier et réaliser des évaluations, le BSCI a répondu en expliquant la méthode qu'il utilisait pour planifier les travaux d'évaluation des risques, qui consistait à classer les programmes en fonction du nombre total de points obtenus pour 12 indicateurs supplétifs. Par ailleurs, l'objectif du Bureau était de fournir une évaluation indépendante de chaque programme environ tous les huit ans. S'agissant de la méthode utilisée pour le rapport à l'examen, des questions ont été posées sur l'échantillon des rapports retenus pour l'analyse, les méthodes d'analyse et les types de rapport examinés. Un représentant du BSCI a expliqué la méthode utilisée pour sélectionner et examiner les rapports d'évaluation de l'exercice biennal 2006-2007, et les mesures prises pour que l'échantillon de rapports retenu aux fins de l'analyse soit représentatif de l'ensemble des programmes du Secrétariat soumis à une évaluation au cours de cet exercice. En outre, les rapports examinés comportaient aussi bien des évaluations internes que des évaluations externes.

38. Les délégations ont demandé un complément d'information sur certaines constatations formulées dans la section III.A du rapport, intitulée « Synthèse et récapitulation des constatations, conclusions et recommandations ». Un représentant du BSCI a expliqué que la plupart des évaluations examinées n'avaient pas été effectuées par le Bureau, mais que celui-ci étudiait les principales constatations et conclusions qui, dans les rapports des évaluations menées au cours de l'exercice 2006-2007, avaient trait aux huit domaines d'action prioritaires de l'Organisation. En réponse à d'autres questions soulevées par les délégations au sujet de la capacité globale d'évaluation, il a été expliqué que les crédits alloués au Secrétariat pour les évaluations ne répondaient pas aux normes généralement admises, que les

compétences des fonctionnaires concernant les méthodes et protocoles d'évaluation étaient insuffisantes, et que plusieurs grands départements ne disposaient toujours pas d'une fonction évaluation entièrement satisfaisante, si tant est qu'ils en avaient mis une en place. Les délégations ont exprimé leur préoccupation devant l'attention limitée portée aux incidences et aux résultats des évaluations examinées. Il a été expliqué que cette déficience de la fonction évaluation de l'Organisation constituait un problème pour l'ensemble des bureaux chargés des évaluations, y compris le BSCI. Celui-ci a indiqué qu'il recherchait les moyens de renforcer sa propre capacité d'offrir des analyses rigoureuses et crédibles de l'impact des programmes.

Conclusions et recommandations

39. Le Comité est convenu que les termes « prend note de » s'appliquant aux recommandations du BSCI sur les rapports d'évaluation doivent s'entendre dans le sens précisé par l'Assemblée générale dans sa décision 55/488.

40. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire en sorte que les évaluations servent à guider et à améliorer les décisions de principe qui seront prises par les directeurs de programme.

41. Le Comité a retenu l'évaluation programmatique du Département des affaires économiques et sociales, pour examen à sa cinquante et unième session en 2011, et l'évaluation thématique concernant la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et les organisations régionales, pour examen par l'organe intergouvernemental compétent.

42. Le Comité a recommandé au BSCI d'analyser à l'avenir les rapports d'autoévaluation qui lui sont soumis pour examen.

43. Le Comité a recommandé au BSCI de continuer à perfectionner ses méthodes d'évaluation afin d'accroître l'utilité de ses constatations et conclusions.

44. Le Comité a recommandé au BSCI d'appeler l'attention des divers secrétariats sur l'importance capitale de procéder à l'étude d'impact et à l'évaluation exhaustive de leurs programmes conformément aux règles et règlements en vigueur.

45. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire en sorte que les exercices d'autoévaluation soient axés sur l'utilité et l'impact des programmes.

46. Le Comité s'est félicité du rapport du BSCI sur la fonction d'évaluation et l'application des conclusions issues des évaluations dans le cadre de l'élaboration des programmes, de l'exécution et des directives de politique générale et a réaffirmé la recommandation figurant au paragraphe 37 de son précédent rapport (A/63/16), eu égard aux dispositions de la résolution 63/276 de l'Assemblée générale.

47. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire en sorte que la coordination de l'ensemble des activités soit garantie par tous les départements intéressés afin que les évaluations soient menées de façon efficace et rationnelle.

2. Évaluation de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique

48. À sa 5^e séance, le 10 juin, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique (E/AC.51/2009/2).

49. Le Directeur par intérim du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du Bureau, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

50. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport et ont approuvé certaines des conclusions y figurant, en particulier celles concernant les décalages entre les attentes, les capacités et le système de responsabilisation, la nécessité de renforcer la coordination et la possibilité de mieux formuler les cadres se rapportant à la planification stratégique et au suivi. Toutes les délégations ont souligné l'importance des deux programmes à l'examen et plus généralement de l'appui fourni par les Nations Unies à l'Afrique et aux pays ayant des besoins particuliers. Tandis que certaines délégations sont convenues que le rapport mettait en lumière des domaines sur lesquels il faudrait se pencher plus en détail en vue d'améliorer l'efficacité de l'action menée, plusieurs autres ont opposé des objections à une conclusion du rapport, dans laquelle le Bureau des services de contrôle interne souscrivait à la proposition faite par le Secrétaire général d'intégrer les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elles ont aussi constaté avec préoccupation que faire de telles recommandations outrepassait le mandat du Bureau des services de contrôle interne. Elles ont à nouveau demandé que le Secrétaire général se plie aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et pourvoie à titre prioritaire et dans les meilleurs délais le poste de conseiller spécial pour l'Afrique.

51. Plusieurs délégations ont constaté avec préoccupation que le taux de réponse aux questionnaires utilisés dans le cadre des évaluations était faible, ce qui portait atteinte à la validité des déductions et conclusions pouvant être tirées des dites évaluations. Le Bureau des services de contrôle interne a expliqué qu'il mettait tout en œuvre pour veiller à ce que la collecte de données se déroule dans la transparence et touche un vaste éventail de parties prenantes au Siège ainsi qu'aux échelons régional et sous-régional, et qu'il s'attachait en outre à recueillir des renseignements auprès de multiples sources afin de se faire une idée générale de la situation. Un certain nombre de délégations ont estimé que les multiples sources de données évoquées par le Bureau se résumaient en réalité à deux grandes sources : le Secrétariat et les États Membres. Des délégations ont également demandé de plus amples informations dans certains domaines, notamment la situation actuelle de l'Équipe spéciale interdépartementale, les méthodes utilisées par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour inciter les pays donateurs

à participer et collecter des fonds extrabudgétaires, et l'analyse de la qualité des indicateurs de succès. Les représentants du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont fourni des renseignements actualisés à ce sujet. Ainsi, l'Équipe spéciale interdépartementale s'est réunie, tantôt au niveau des responsables, tantôt pour examiner des questions techniques, et elle s'est récemment employée à coordonner l'organisation de la réunion de haut niveau sur l'Afrique. Quant au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, il a directement collecté des fonds afin de couvrir les frais de voyage engagés par les représentants des pays les moins avancés pour participer à la session de fond du Conseil économique et social, et il l'a également fait à l'occasion de manifestations spéciales qu'il organisait.

Conclusions et recommandations

52. Le Comité a reconnu que grâce à la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les différentes catégories de pays dans le besoin concernées recevaient davantage d'attention à l'échelon mondial.

53. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'assurer la coordination et de favoriser les synergies [dans les domaines de travail se chevauchant] entre le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin que les travaux soient menés de la manière la plus efficace qui soit.

54. Le Comité a constaté avec préoccupation que le Bureau des services de contrôle interne avait procédé à l'évaluation du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sans tenir compte de leurs mandats respectifs ni des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et il a déploré que le Bureau ait appuyé la proposition faite par le Secrétaire général d'intégrer les fonctions du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, alors que l'Assemblée générale avait décidé de ne pas faire sienne cette proposition.

55. Le Comité a réitéré le point de vue exprimé par les États Membres dans les résolutions pertinentes, selon lequel l'intégration des deux bureaux amoindrirait l'importance accordée par l'Organisation des Nations Unies aux besoins particuliers des pays au profit desquels ces bureaux avaient été créés.

56. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer des renseignements actualisés au sujet de l'attribution du poste de secrétaire général adjoint et conseiller spécial pour l'Afrique dans son prochain rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international.

57. Le Comité a souligné qu'il fallait pourvoir d'urgence le poste de conseiller spécial pour l'Afrique et il a rappelé à cet égard la résolution 63/260 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait décidé de ne pas supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique, et il a recommandé que l'Assemblée générale prie de nouveau le Secrétaire général de pourvoir à titre prioritaire et dans les meilleurs délais, le 31 décembre 2009 au plus tard, le poste de secrétaire général adjoint et conseiller spécial pour l'Afrique.

3. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation approfondie des affaires politiques

58. À sa 4^e séance, le 9 juin, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation approfondie des affaires politiques (E/AC.51/2009/3).

59. Le Directeur par intérim du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du Bureau et du Département des affaires politiques ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

60. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport du Bureau et ont fait observer l'importance que revêtait une évaluation indépendante du Département des affaires politiques en tant que coordonateur de la médiation et de la prévention des conflits dans le système des Nations Unies. Le Comité a noté qu'il avait approuvé l'ensemble des 10 recommandations du rapport du Bureau des services de contrôle interne au sujet de l'évaluation approfondie des divisions régionales du Département des affaires politiques (E/AC.51/2006/4) à sa quarante-sixième session, et que le Département avait appliqué 4 de ces 10 recommandations. Les délégations ont fait observer que le Département des affaires politiques devrait redoubler d'efforts pour appliquer les six autres recommandations, d'autant plus qu'il dispose de ressources supplémentaires pour la création de 49 postes que l'Assemblée générale a approuvés.

61. Les délégations ont pris note de la conclusion du Bureau des services de contrôle interne selon laquelle il faudrait appliquer la recommandation pour renforcer la coopération avec les organisations régionales, ce qui serait bénéfique pour le Département. Elles ont également noté que l'Assemblée générale n'avait pas approuvé la stratégie de prévention des conflits que le Département des affaires politiques avait présentée et ont demandé au Bureau des services de contrôle interne d'explicitier son opinion, à savoir que la recommandation tendant à mettre en œuvre une stratégie avait été appliquée. Selon les explications fournies, le Département ayant présenté clairement son rôle dans la stratégie de prévention des conflits, on a estimé qu'il l'avait appliquée; il n'en reste pas moins qu'il revient à l'Assemblée d'estimer si la stratégie était satisfaisante. Les délégations ont également posé des questions à propos de la recommandation relative à une évaluation externe indépendante du Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive et du Fonds d'affectation spéciale pour les missions politiques spéciales et autres activités du Département. Selon les explications fournies, le Bureau avait formulé cette recommandation parce que les fonds d'affectation spéciale n'avaient pas fait l'objet

d'une évaluation et d'un contrôle suffisants pour déterminer leur utilité, et parce qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour procéder à l'évaluation des fonds d'affectation spéciale. Les délégués ont posé plusieurs autres questions pour obtenir des précisions sur le rapport auxquelles le Bureau des services de contrôle interne a répondu.

Conclusions et recommandations

62. **Le Comité s'est interrogé sur la pertinence du point de vue exprimé par le Bureau des services de contrôle interne au paragraphe 45 de son rapport et a demandé à l'Assemblée générale de rappeler que le Bureau devait s'abstenir de porter des jugements de valeur sur des questions qui sont encore à l'examen.**

63. **Le Comité a recommandé que le Bureau des services de contrôle interne tienne pleinement compte de la décision de l'Assemblée générale concernant le renforcement du Département des affaires politiques lorsqu'il évaluera l'application dans l'avenir de ses propres recommandations que le Comité a approuvées à sa quarante-sixième session.**

64. **Le Comité a rappelé la recommandation formulée au paragraphe 387 de son rapport sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/61/16) et a recommandé que l'Assemblée générale demande de nouveau au Secrétaire général de mener une évaluation externe indépendante du Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive et du Fonds d'affectation spéciale pour les missions politiques spéciales et autres activités, afin d'évaluer leur efficacité, leur pertinence et leur impact, ainsi que leur gestion et leurs opérations.**

65. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale se félicite de la coordination entre le Département des affaires politiques et les organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne, et prie le Secrétaire général de prendre en considération les dispositions de la résolution 63/261 lorsque le Département des affaires politiques établit des relations avec d'autres organisations régionales ou les renforce.**

4. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation thématique de la gestion des réseaux de savoir aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

66. À sa 4^e séance, le 9 juin, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation thématique de la gestion des réseaux de savoir aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (E/AC.51/2009/4).

67. Le Directeur par intérim du Bureau a présenté le rapport, et des représentants du Bureau ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

68. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport du Bureau, notant combien la gestion des savoirs importait à l'Organisation. On a fait observer que le Comité n'avait approuvé que cinq recommandations sur la gestion des savoirs (dans son

rapport A/61/16, par. 377) et qu'en conséquence le rapport sur l'examen triennal ne devrait porter que sur l'exécution de ces cinq recommandations.

69. S'agissant de l'état d'avancement de la stratégie de gestion des connaissances que met au point le Groupe de travail sur la gestion des connaissances qui relève du Bureau des technologies de l'information et des communications, le Comité a été informé que la stratégie devrait être achevée avant la fin de juillet 2009.

70. Les membres du Comité ont posé des questions sur les obstacles qui gênent encore la gestion des savoirs, et un représentant du Bureau a expliqué qu'ils tenaient en général à l'absence d'une culture favorable à la gestion des savoirs et de dispositifs et d'outils facilitant la mise en commun et l'utilisation des connaissances. S'agissant des incitations et des récompenses, le Bureau a expliqué que les hauts responsables reconnaissent l'importance du partage des connaissances et expriment cette importance dans l'appréciation du comportement professionnel. Il a été noté qu'il était nécessaire de désigner des fonctionnaires responsables de la gestion des activités de gestion des connaissances, mais que cela ne devrait pas donner lieu à la création de postes nouveaux. Répondant à d'autres questions sur le rôle que pourraient jouer différentes entités des Nations Unies, un représentant du Bureau a précisé que le Service de la gestion des connaissances du Bureau des technologies de l'information et des communications pouvait faire office de coordonnateur du partage des connaissances au Secrétariat, mais que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld jouait un rôle important étant membre du Groupe de travail et en prenant la responsabilité d'initiatives de partage de l'information. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination jouait également un rôle essentiel en coordonnant les différentes activités de partage des connaissances menées dans l'Organisation.

Conclusions et recommandations

71. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de noter avec satisfaction le travail accompli par le nouveau Groupe de travail sur la gestion des connaissances sous la direction du Bureau des technologies de l'information et des communications.**

72. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que l'implantation du Service de la gestion des connaissances au Bureau des technologies de l'information et des communications ne porte pas à faire une place excessive faite à la technologie au détriment des autres composantes tout aussi importantes de la gestion des connaissances.**

5. Évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques

73. À sa 3^e séance, le 9 juin, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques (E/AC.51/2009/5).

74. Le Directeur par intérim du Bureau a présenté le rapport, et des représentants du Bureau ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

75. Les délégations ont fait observer que les enseignements tirés de l'expérience étaient un moyen important d'améliorer les activités de l'Organisation et constaté que le rapport du Bureau offrait une analyse claire et sérieuse de la question. Certains délégués se sont dits préoccupés par les lacunes qui entouraient cette pratique et par l'absence d'une méthode systématique et périodique. Certains ont fait observer également que vu que les évaluations étaient en règle générale moins axées sur les résultats et les incidences que sur la conception des projets et des programmes, la possibilité de les utiliser comme moyen de tirer les enseignements de l'expérience était compromise. Il a été dit en outre que s'il était important de faire le bilan de l'expérience, il ne fallait pas pour autant que cela engendre des lourdeurs administratives. En ce qui concernait la date à laquelle le rapport du BSCI avait été présenté, il a été expliqué que bien que le Comité ait demandé que le rapport soit examiné à sa quarante-huitième session en 2008, en raison des modifications apportées à son calendrier qui ont fait qu'il n'examine désormais les rapports qu'une fois tous les deux ans, le rapport avait été publié comme rapport de gestion en 2008 et présenté au Comité à sa quarante-neuvième session en 2009.

76. Les délégations se sont intéressées aux mesures qui avaient été prises pour renforcer la pratique des enseignements tirés de l'expérience et un représentant du Bureau a informé le Comité que l'on se penchait sur cette question dans le cadre d'initiatives visant à améliorer la gestion des connaissances, y compris à élaborer une stratégie de gestion du savoir à l'échelle du Secrétariat. S'agissant de la variabilité du taux de réponses reçues aux enquêtes menées dans le cadre de l'évaluation, il a été expliqué que, pour tirer ses conclusions et formuler ses recommandations, le BSCI se fondait sur diverses sources de données, pas seulement sur des enquêtes. Concernant le fait que le dispositif de responsabilisation proposé par le Secrétaire général (A/62/701 et Corr.1) permettait de répondre à certaines questions soulevées dans le rapport du Bureau, on a fait observer que ce dispositif n'avait pas été approuvé par l'Assemblée générale.

Conclusions et recommandations

77. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du BSCI sur l'évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques.

78. Le Comité a noté avec préoccupation que le rapport du BSCI avait été publié comme rapport de gestion interne avant d'être examiné par le Comité.

79. Le Comité a estimé que les activités liées aux enseignements tirés avaient aidé le personnel à améliorer les conditions de travail, y compris le partage des connaissances et l'esprit d'équipe, à améliorer les résultats obtenus et à promouvoir l'efficacité.

80. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de définir le concept d'« enseignements tirés » afin de définir un cadre dans lequel s'inscriraient la collecte et le partage des enseignements.

81. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de faire en sorte que les enseignements tirés soient largement diffusés et utilisés pour la planification à venir.

82. Le Comité a convenu de l'importance des évaluations comme moyen de tirer les enseignements de l'expérience. À ce sujet, il a recommandé à l'Assemblée générale de faire en sorte que les conclusions et recommandations découlant des évaluations soient diffusées et examinées, et qu'il y soit donné suite.

83. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner la façon de renforcer le rôle de coordination des organes du Secrétariat dans la promotion du partage des enseignements tirés entre les programmes.

84. Le Comité a constaté qu'il importait de partager les enseignements tirés et souligné que, ce faisant, il fallait éviter d'engendrer des lourdeurs administratives.

85. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre de l'application de la résolution 63/276 de l'Assemblée générale, la manière dont les États Membres pourraient avoir systématiquement accès aux enseignements tirés.

6. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies

86. À sa 7^e séance, le 11 juin, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies (E/AC.51/2009/6).

87. Le Directeur par intérim du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département des affaires politiques et du Cabinet du Secrétaire général ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

88. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport substantiel présenté par le Bureau des services de contrôle interne dans les délais prescrits, et elles ont mis l'accent sur les renseignements utiles et les analyses qu'il contenait. Elles ont pris note de la conclusion selon laquelle les sept organes de coordination que le Bureau avait examinés donnaient la pleine mesure de leur efficacité dans l'harmonisation des politiques, la facilitation de la coordination de la planification des programmes et l'échange d'informations. Les délégations ont aussi constaté avec préoccupation que ces organes étaient moins efficaces lorsqu'il s'agissait de coordonner l'exécution des programmes et de renforcer l'exécution des tâches. On a fait observer que le travail des organes de coordination n'avait qu'une incidence minime sur la cohérence de la mise en œuvre des programmes et que le risque que l'on n'atteigne pas les objectifs fixés en matière de coordination demeurerait.

89. Les délégations ont noté qu'il fallait renforcer la coordination entre les organes concernés, mieux superviser ceux-ci et assurer plus systématiquement le suivi de leurs décisions. On a aussi constaté avec préoccupation que les États Membres n'étaient pas toujours suffisamment bien informés des initiatives du Secrétariat qui modifiaient la gestion de l'Organisation des Nations Unies, y compris celle des

organes de coordination. À cet égard, on a noté qu'il fallait renforcer le dialogue avec les organes intergouvernementaux.

90. Certains ont souligné que les systèmes de coordination devaient être explicites, pragmatiques, transparents et responsables. On a signalé que la structure de coordination en place à l'Organisation des Nations Unies n'était pas optimale et ne contribuait pas à la réalisation du grand objectif qu'était le renforcement des aspects pratiques des activités de l'Organisation. Il fallait simplifier la structure des organes de coordination. Les délégations ont reconnu qu'en raison des conditions difficiles dans lesquelles les organes de coordination travaillaient, il ne leur était pas aisé de garantir la cohérence et la complémentarité tout en renforçant l'efficacité de l'Organisation.

91. Les représentants du Département des affaires politiques et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires se sont penchés sur la recommandation du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que la fusion du Comité exécutif pour la paix et la sécurité avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires soit examinée dans le cadre de l'examen par le Secrétaire général des mandats et de la composition des quatre comités exécutifs initiaux. Ils ont expliqué que si les considérations humanitaires et politiques pouvaient être deux aspects d'un même débat, elles devaient toutefois être distinguées les unes des autres. Des éclaircissements ont été demandés au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en vue de déterminer si le renforcement du rôle du Conseil des chefs de secrétariat améliorerait la coordination dans tout le système des Nations Unies. Le représentant a souligné qu'il fallait aborder les problèmes structurels de manière toujours plus coordonnée, et il a donné des exemples précis d'interventions couronnées de succès en la matière. Des éclaircissements ont également été demandés au sujet de l'établissement du plan de travail du Conseil de direction. Le représentant du Cabinet du Secrétaire général a décrit la nature et le rôle précis du Conseil de direction, le qualifiant d'organe d'échange d'informations plutôt que d'organe de décision. Il a expliqué qu'il fallait au Conseil de direction sensiblement moins de temps qu'aux autres organes passés en revue par le Bureau des services de contrôle interne pour organiser ses réunions.

Conclusions et recommandations

92. Le Comité a souligné l'importance des organes de coordination des Nations Unies.

93. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les organes de coordination des Nations Unies à tenir leurs réunions régulièrement et de façon prévisible.

94. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'inviter les organes de coordination des Nations Unies à rechercher d'autres moyens d'améliorer le suivi de leurs décisions, y compris arrêter des délais et des dates butoirs précis pour leur mise en œuvre, le cas échéant.

95. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat,

d'inviter les organes de coordination des Nations Unies à mettre au point d'autres dispositifs permettant d'évaluer régulièrement et systématiquement leurs résultats.

96. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer la coordination et les synergies entre tous les comités exécutifs initiaux, tout en conservant aux mandats respectifs du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires leur nature particulière, compte tenu des responsabilités qui leur sont propres et de la nature de leur travail.

97. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer encore le travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes et de l'exécution des tâches des organisations membres.

Chapitre III

Questions de coordination

A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09

98. À sa 8^e séance, le 12 juin, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (E/2009/67).

99. Le Directeur du secrétariat du Conseil a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

100. Les délégations ont remercié le Directeur du secrétariat du Conseil de son exposé, se sont déclarées satisfaites du rapport annuel d'ensemble du Conseil pour 2008/09 et se sont félicitées de l'action menée par le Conseil pour renforcer la coordination du système des Nations Unies. Elles ont aussi noté que l'examen du rapport annuel du Conseil avait un effet bénéfique sur les travaux de celui-ci.

101. Les délégations ont noté que la crise financière et économique touche tous les pays, ce qui rend la coordination d'autant plus nécessaire, et elles se sont félicitées de l'adoption par le Conseil d'initiatives conjointes de lutte contre la crise. Elles ont également déclaré opportune, dans le contexte de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la création d'un groupe temporaire chargé de préparer un plan d'action sur la contribution que le plein-emploi et un travail décent pour tous peuvent apporter à l'élimination de la pauvreté.

102. Les délégations ont exprimé leur soutien au plan général d'action du Conseil sur les changements climatiques et dit espérer que les organismes du système des Nations Unies intensifieront leurs efforts dans ce domaine sans négliger pour autant les autres questions intéressant l'ensemble du système.

103. Elles ont aussi exprimé leur soutien à l'intention manifestée par le Conseil de renforcer encore le dialogue entre le système des Nations Unies et le Conseil économique et social, et dit espérer que l'examen conjoint que doivent mener le Département des affaires économiques et sociales et le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies permettra de déterminer les éventuelles lacunes à combler dans ce domaine.

104. Plusieurs délégations ont pris note de l'approbation par le Conseil du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents, et ont dit espérer qu'il permettra de rendre le système des Nations Unies pour le développement plus efficace. En ce qui concerne les projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », les délégations ont souligné leur caractère expérimental et volontaire et préconisé d'attendre, avant de les généraliser, la fin des consultations intergouvernementales pertinentes et la publication de l'évaluation indépendante demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations

Unies. Les délégations ont aussi déclaré attendre avec intérêt les enseignements tirés de l'expérience qui seront extraits de la deuxième série de rapports d'évaluation des huit pays du projet pilote « Unis dans l'action » et présentés dans un rapport de synthèse à paraître en juin 2009.

105. Les délégations ont dit partager les préoccupations du Conseil en ce qui concerne la sécurité du personnel de l'ONU et demandé des informations sur l'évolution de la situation au plan sécuritaire. Elles ont aussi demandé des compléments d'information sur plusieurs autres chapitres du rapport annuel d'ensemble, notamment sur l'harmonisation des modes de fonctionnement du système des Nations Unies; les paramètres utilisés pour l'évaluation des projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »; le partenariat entre l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale pour les situations de crise et de sortie de crise; la possibilité de mettre en œuvre les initiatives conjointes du Conseil contre la crise financière dans le climat économique actuel; et les moyens de renforcer la transparence du Conseil et sa responsabilité devant les États Membres.

106. Dans sa réponse aux observations des délégations, le Directeur du secrétariat du Conseil a rappelé que de nouvelles mesures tendant à renforcer le contrôle intergouvernemental sur le Conseil pouvaient certes être prises, mais que ces mesures devraient dans tous les cas être conformes aux textes en vigueur. Tous les organismes membres du Conseil étaient dotés de leur propre organe directeur, étaient donc déjà soumis à un contrôle intergouvernemental et devaient rendre compte en priorité à leur organe directeur. Un autre contrôle intergouvernemental s'exerçait déjà, aussi, par le canal du Conseil économique et social, auquel le Conseil rendait compte en lui adressant son rapport annuel d'ensemble. Le Directeur du secrétariat a annoncé que de nouvelles mesures de transparence étaient prévues, avec notamment une refonte du site Web du Conseil qui faciliterait l'information des usagers et irait dans le sens d'une transparence accrue.

107. Le Directeur a aussi souligné l'importance de la transparence dans l'harmonisation des modes de fonctionnement du système des Nations Unies. Cette initiative procédait du système lui-même et visait à améliorer son fonctionnement. Malgré le soutien dont elle bénéficiait de la part des États Membres, les fonds extrabudgétaires nécessaires pour la mettre en œuvre étaient lents à venir, peut-être en raison de la situation économique. C'était donc le système des Nations Unies lui-même qui avait pris le relais, mais à un rythme plus lent qu'on ne l'avait envisagé à l'origine. Par exemple, un répertoire général du personnel du système des Nations Unies, qui n'existait pas jusqu'alors, approchait du stade de la réalisation et serait mis à la disposition des États Membres une fois réalisé. De même, le projet de cadre commun de traitement des fournisseurs suspects était en cours de réalisation. Dans ce contexte, le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies offrait une mine d'informations sur les fournisseurs éventuels, y compris ceux des pays en développement.

108. Pour ce qui est des initiatives conjointes du Conseil sur la crise financière et économique, elles procédaient du constat que l'ONU devait militer activement pour que les engagements pris au Sommet du Groupe des Vingt à Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) soient tenus, étant donné les réalités politiques, l'incidence de la crise économique sur les pays en développement et ses graves conséquences pour les objectifs du Millénaire pour le développement.

109. Le Directeur du secrétariat du Conseil a souligné que les changements climatiques représentaient pour la communauté internationale un défi majeur qui exigeait une coopération sans précédent au niveau international. L'initiative lancée par le Conseil dans ce domaine en 2007 tenait dûment compte des effets des changements climatiques sur les migrations.

110. Le Directeur a également souligné le caractère expérimental des projets menés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Comme le montrait bien le rapport du Secrétaire général sur le processus de gestion permettant d'appliquer la résolution 62/208 de l'Assemblée générale (E/2008/49), l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies constituait le cadre idoine dans lequel inscrire le soutien accordé à cette initiative par les trois piliers du Conseil. Un débat sur la méthode à suivre pour évaluer les projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », animé par la Vice-Secrétaire générale, était en cours. L'étude d'évaluabilité produite à la demande du Conseil par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation avait fourni les paramètres nécessaires à l'évaluation de ces projets et serait mise en ligne sur le site du Conseil.

111. Enfin, pour ce qui était de la sûreté et de la sécurité du personnel de l'ONU, l'aggravation des préoccupations du Conseil était justifiée par une évaluation régulière des menaces et des incidents. Le Conseil souhaitait cependant que les mécanismes voulus soient mis en place pour que l'ONU puisse passer d'une approche de la gestion de la sécurité axée sur la question « Quand donner l'ordre d'évacuation? » à la question « Que pourrions-nous faire pour rester sur place? ».

Conclusions et recommandations

112. Le Comité a pris acte du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (E/2009/67).

113. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de continuer à faire en sorte que le Conseil renforce son action de coordination à l'échelle du système.

114. Le Comité s'est félicité du degré élevé de priorité que le Conseil des chefs de secrétariat continue d'accorder au renforcement de l'efficacité et de la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a prié le Conseil de s'assurer que ce soutien demeurerait une priorité pour le système. Il a encouragé les organismes membres du Conseil à continuer d'harmoniser leurs priorités avec celles du NEPAD et à redoubler d'efforts pour soutenir ce dernier.

115. Le Comité a constaté que le Conseil des chefs de secrétariat accorde un degré élevé de priorité à la crise financière et économique mondiale.

116. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de saluer les efforts que déploie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en vue de coordonner le système des Nations Unies et prié le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de renforcer l'action menée par le système des Nations Unies, dans le cadre des mandats donnés à ses différents organismes par les États Membres, pour répondre à la crise financière et économique mondiale et à son incidence sur le développement.

117. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'inviter ceux-ci à suivre de près, dans le cadre des mandats donnés par les États Membres aux différents organismes du système des Nations Unies, les effets de la crise sur le développement, ainsi que ses conséquences sociales et son incidence sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur la réduction de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement.

118. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'améliorer encore les informations figurant sur le site Web du Conseil des chefs de secrétariat, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

119. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire en sorte que le texte du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, accompagné d'informations complètes, détaillées et régulièrement mises à jour, y compris sur les coûts afférents, soit affiché sur le site Web du Conseil des chefs de secrétariat.

120. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social de prier le Secrétaire général de procéder à une évaluation générale du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents, et de lui présenter un rapport sur les conclusions de cette évaluation à sa session de fond de 2012.

121. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les conclusions de l'examen conjoint des moyens de renforcer la contribution du système des Nations Unies aux travaux du Conseil économique et social auquel le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Département des affaires économiques et sociales envisagent de procéder.

122. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'inviter ceux-ci à suivre une démarche équilibrée lorsqu'ils établissent les priorités du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des décisions des États Membres.

123. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de faciliter des échanges plus fréquents et plus approfondis entre le Conseil des chefs de secrétariat et les États Membres afin de renforcer la transparence du Conseil des chefs de secrétariat et sa responsabilité devant les États Membres.

124. Le Comité a réaffirmé les recommandations formulées au paragraphe 114 de son rapport sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16) et aux paragraphes 407 et 408 de son rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/63/16), par lesquelles il soulignait que les critères et méthodologies adoptés pour évaluer l'impact des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action des Nations Unies devraient d'abord être examinés et approuvés par les États Membres et que la fourniture par les Nations Unies d'un appui à ces projets pilotes ne devait pas influencer les

conclusions des délibérations intergouvernementales sur la cohérence à l'échelle du système menées dans le cadre de l'Assemblée générale.

B. Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

125. À ses 5^e et 6^e séances, le 10 juin, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2009/7).

126. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport du Secrétaire général et répondu aux questions posées par le Comité durant l'examen du rapport.

Examen de la question

127. Les délégations ont estimé que le rapport était complet et se sont félicitées de sa valeur informative.

128. Elles ont dit appuyer énergiquement le NEPAD, qui est une initiative de développement dirigée et prise en main par l'Afrique, et le développement de l'Afrique en général. Elles ont noté avec préoccupation l'incidence négative sur l'Afrique de la crise financière mondiale qui risquait de compromettre les acquis récents en matière de développement sur le continent.

129. Elles ont salué le travail important accompli par les organismes et services des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du NEPAD et pris note des progrès signalés à la neuvième réunion du mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies qui œuvrent en Afrique. Elles ont mis l'accent en particulier sur le fait qu'il fallait améliorer la coordination interorganisations. Les délégués ont également souligné qu'il fallait renforcer le suivi et l'évaluation, ainsi que la responsabilisation du système des Nations Unies par rapport à son engagement en faveur du NEPAD.

130. Plusieurs délégués ont salué la contribution du système des Nations Unies aux préparatifs de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique tenue le 22 septembre 2008. Répondant à une question concernant cette réunion, le Directeur a expliqué que le système des Nations Unies tout entier avait pris une part active aux préparatifs grâce à l'Équipe spéciale interdépartementale pour l'Afrique constituée par le Conseiller spécial pour l'Afrique.

131. Constatant que bien des difficultés subsistaient dans de nombreux pays d'Afrique, dont la nécessité d'accroître les investissements dans l'infrastructure régionale, d'augmenter la productivité agricole, de remédier aux effets néfastes des changements climatiques et de renforcer la gouvernance, les délégués ont insisté sur le fait qu'il fallait aller au-delà des réunions et des débats pour passer à l'action axée sur les résultats. Le Directeur a souligné que ces réunions étaient essentielles pour préparer toute action à mener pour mettre en œuvre le NEPAD.

132. La nécessité de disposer de fonds suffisants a été évoquée comme condition préalable essentielle de la mise en œuvre du NEPAD. Le rôle capital de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre du NEPAD a également été souligné. Le Directeur a expliqué en effet que la société civile jouait un rôle actif

dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et d'autres aspects des travaux de l'Union africaine.

133. Certains délégués ont mis en évidence le lien entre paix et développement et se sont félicités que le système des Nations Unies aide à renforcer les capacités en matière d'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique. À ce sujet, le Directeur a expliqué en quoi consistait le soutien apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités, en insistant sur le fait qu'il était axé sur la prévention des conflits.

134. En réponse à une question posée sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'environnement, le Directeur a expliqué que les pays d'Afrique s'employaient à arrêter leur position commune sur les changements climatiques en prévision de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Copenhague en décembre 2009.

135. S'agissant de l'annexe sur les ressources financières et en personnel consacrées à l'Afrique, les délégués ont demandé pourquoi les montants de certains organismes et départements pour 2008 étaient inférieurs à ceux de 2007 et pourquoi le Programme des Nations Unies pour le développement ne figurait pas dans le tableau. Le Directeur a expliqué que le délai imparti pour la présentation du rapport avait été raccourci, ce qui avait empêché certains organismes de fournir des renseignements complets pour 2008.

Conclusions et recommandations

136. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et prié l'Assemblée générale d'approuver ses conclusions et recommandations.

137. Le Comité a rappelé le paragraphe 25 de la résolution 57/300 par lequel l'Assemblée générale avait créé le poste de conseiller spécial pour l'Afrique et défini son mandat et dans lequel elle avait souligné l'importance de renforcer le rôle du Conseiller dans la mobilisation, la programmation et le domaine administratif afin qu'il soit mieux en mesure de prendre une part active aux activités menées à l'appui du développement de l'Afrique.

138. Le Comité a rappelé les résolutions 62/224 et 62/236, par lesquelles l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de pourvoir sans plus attendre le poste de conseiller spécial pour l'Afrique, au rang de Secrétaire général adjoint. Il a rappelé également la résolution 63/260, dans laquelle l'Assemblée a décidé de ne pas supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique. Il a donc recommandé à l'Assemblée de prier à nouveau le Secrétaire général de pourvoir sans plus attendre le poste de conseiller spécial pour l'Afrique et de la tenir au fait des progrès accomplis dans ce domaine.

139. Le Comité a accueilli avec satisfaction la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1 de l'Assemblée générale), adoptée par consensus lors d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale.

140. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Conseiller spécial pour l'Afrique de continuer de chercher à renouveler le partenariat de

la communauté internationale pour le développement de l'Afrique et d'engager tous les programmes des Nations Unies et les organisations régionales concernées à soutenir sans réserve les engagements pris par l'Afrique en application de la résolution 63/1.

141. Le Comité a convenu des effets néfastes que la crise financière et économique mondiale avait sur les pays d'Afrique et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mettre l'accent sur la nécessité de les atténuer tout en assurant une meilleure coordination entre les organisations du système des Nations Unies.

142. En outre, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Conseiller spécial pour l'Afrique de suivre de près les effets de la crise financière sur le développement, ses conséquences sociales et ses incidences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et, en ayant recours à des activités de mobilisation, de coordination et d'information, de minimiser l'incidence de la crise sur la pauvreté et la faim.

143. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'inviter les organismes des Nations Unies à institutionnaliser des stratégies à l'appui du NEPAD en vue de renforcer l'appui que les gouvernements, la communauté des donateurs, la société civile et les organisations internationales apportent au développement de l'Afrique, comme le prescrit la résolution 60/265.

144. Le Comité a rappelé sa recommandation précédente selon laquelle l'Assemblée générale devrait demander au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de faire en sorte que l'appui apporté par les organismes des Nations Unies au NEPAD aille au-delà des débats, des évaluations et des recommandations pour se traduire par une action et des résultats concrets sur tout le continent africain, et lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session.

Chapitre IV

Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat

145. À sa 10^e séance, le 18 juin, le Comité a examiné la rationalisation de ses méthodes de travail et procédures dans le cadre de son mandat.

146. Le Comité était saisi d'une compilation des conclusions et recommandations auxquelles il était parvenu sur cette question de sa trente-huitième à sa quarante-huitième session.

Examen de la question

147. Les délégations ont estimé que les méthodes de travail du Comité s'étaient bien améliorées au cours de ces dernières années. Les résultats obtenus à la quarante-septième session en particulier avaient représenté un progrès décisif après des années de négociations ardues. Il importait que le Comité reconnaisse et appuie ces résultats.

148. Compte tenu du caractère satisfaisant des méthodes de travail, il a été estimé qu'aucune modification de fond de ces méthodes ne pouvait être envisagée actuellement et que, par conséquent, le point ne devrait plus être officiellement inscrit à l'ordre du jour du Comité chaque année. Le temps qui était actuellement consacré à l'examen des méthodes de travail pourrait plutôt servir à l'examen de questions de fond.

149. Les délégations ont également estimé toutefois que le Comité devait accorder une attention constante à l'amélioration de ses méthodes de travail et de ses pratiques. S'il décidait de ne pas inscrire ce point à son ordre du jour lors des sessions ultérieures, le Comité devrait convenir d'une méthode permettant à n'importe quel membre de soulever des questions importantes ou de faire de nouvelles propositions relatives aux méthodes de travail, le cas échéant. Les options pourraient consister à modifier la périodicité de l'examen du point, notamment l'inscrire à l'ordre du jour une année sur deux, demander aux membres du Comité de soulever des questions concernant les méthodes de travail au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » ou examiner les questions pertinentes au titre du point intitulé « Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux » qui pourrait être examiné par le Comité à n'importe quel moment au cours de sa session.

Conclusions et recommandations

150. **Le Comité a réaffirmé son rôle de principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour ce qui est de la planification, de la programmation et de la coordination.**

151. **Le Comité a reconnu qu'il importait d'améliorer ses méthodes de travail dans le cadre de son mandat et s'est déclaré satisfait de tous les efforts réalisés et des progrès accomplis à cet égard.**

152. **Le Comité a réaffirmé les conclusions et décisions adoptées à sa quarante-septième session.**

153. Le Comité a décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions le point intitulé « Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination » et d'examiner, le cas échéant, les questions connexes au titre du point intitulé « Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ».

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité

154. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité doit présenter au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session, ainsi que la documentation nécessaire.

155. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites de ses ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquent de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

156. L'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité présenté ci-après a été établi sur la base des textes portant autorisation des travaux existants et sera mis au point à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

157. À sa 11^e séance, le 1^{er} juillet, le Secrétaire du Comité a modifié oralement l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité.

Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives aux programmes :
 - a) Planification des programmes;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 : volet I, plan-cadre, et volet II, plan-programme biennal (résolutions 59/275 et 63/247 de l'Assemblée générale)

- b) Exécution des programmes;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009

- c) Évaluation.

Documentation

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations issues de l'évaluation approfondie du programmes Affaires politiques (résolutions 61/235 et 62/224 de l'Assemblée générale et E/AC.51/2007.L.4/Add.4)

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

Documentation

Rapport annuel d'ensemble pour 2009/10 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquantième session.

Annexe I

Ordre du jour de la quarante-neuvième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (résolutions 58/269, 62/224 et 63/247 de l'Assemblée générale);
 - b) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
 - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Amélioration des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.
7. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

Annexe II

Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-neuvième session

A/63/6/Rev.1	Cadre stratégique pour la période 2010-2011
A/64/6 (Sect. 28C)	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 : Bureau de la gestion des ressources humaines
A/64/6 (Sect. 29)	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 : Bureau des technologies de l'information et des communications
A/64/63	Rapport du Bureau des services de contrôle interne : renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (résolution 62/224 de l'Assemblée générale)
A/64/73 et Corr.1	Rapport du Secrétaire général : rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 58/269 et 62/224 de l'Assemblée générale)
A/64/74	Rapport du Secrétaire général : rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (résolutions 58/269 et 62/224 de l'Assemblée générale)
E/2009/67	Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2009/1	Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-neuvième session du Comité du programme et de la coordination
E/AC.51/2009/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne : évaluation de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2009/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne : examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-sixième session sur l'évaluation approfondie des affaires politiques (résolutions 61/235 et 62/224 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2009/4	Rapport du Bureau des services de contrôle interne : examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation thématique de la gestion des réseaux de savoir aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)

- E/AC.51/2009/5 Rapport du Bureau des services de contrôle interne : évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)
- E/AC.51/2009/6 Rapport du Bureau des services de contrôle interne : évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies (conformément aux résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale) (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)
- E/AC.51/2009/7 Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolutions 59/275, 62/224 et 63/247 de l'Assemblée générale)
- E/AC.51/2009/L.1 et Rev.1 Note du Secrétariat sur l'état de la documentation
- E/AC.51/2009/L.2 Note du Secrétariat : rapports du Corps commun d'inspection (résolution 2009 (LX) du Conseil économique et social et résolution 59/267 de l'Assemblée générale)
- E/AC.51/2009/L.3 Note du Secrétariat : ordre du jour provisoire et documentation de la cinquantième session du Comité du programme et de la coordination (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
- E/AC.51/2009/L.4 et Add.1 à 10 Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-neuvième session
-

